



L'identification

L'identification de votre chat est une obligation légale. Elle se fait soit par tatouage soit par puce électronique et se pratique chez votre vétérinaire.

L'identification, en plus d'être obligatoire est importante pour la sécurité de votre animal en cas de perte. En effet, vous aurez 8 chances sur 10 de retrouver votre animal perdu.

En effet, grâce à l'identification on retrouvera une description de l'animal, sa race ou son origine, son nom et les coordonnées de ses propriétaires successifs. Grâce à ces données, on peut facilement entrer en contact avec le propriétaire d'un animal retrouvé errant sur la voie publique et le lui restituer. A l'inverse, un animal non identifié sera placé en refuge et euthanasié passé un délai réglementaire de 15 jours.

Tout droit réservé à la Chatterie de Midgard. Reproduction interdite.